

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



Le Maire

ARRETE DU MAIRE N° 12/2022

TRAVAUX EAU POTABLE
REGIE DES EAUX

PROLONGATION

Le Maire de la commune de Sainte-Suzanne-et Chammes,
VU le Code de la route,
VU les articles L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales,
Considérant des travaux d'eau potable lieux-dits « La Pageotière -La Butte des poulies -Rue aux Chevaux » effectués par le conducteur de travaux MONGODIN pour le compte de la Régie des Eaux des Coëvrons 8 bld du Maréchal Leclerc 53600 EVRON,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours « lieux-dits « La Pageotière -La Butte des poulies -Rue aux Chevaux »
Vu l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1er : La circulation sera interdite par une route barrée sauf riverains au droit du chantier **du 11 au 29 avril 2022**. Une circulation alternée sera mise en place sur le chemin de la Sorie.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera destiné à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Evron,
- Le conducteur de travaux,
- La Direction Départementale des Territoires de la Mayenne.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Arrêté.

Fait à Sainte-Suzanne-et-Chammes,
Le 1^{er} avril 2022.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Michel GALVANE.